

*Département de la Haute-Vienne*

**COMMUNE DE DOMPS**

***Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal***

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt et un janvier deux mil vingt-deux à 20 h 30, suivant convocation en date du quatorze janvier deux mil vingt-deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

***Étaient présents*** : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr CHARIAL Nicolas

***Membres excusés ayant donné pouvoir*** : Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge  
Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge  
Mr LECOMTE Jean-Luc à Mr BREUX Sylvain  
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore à Mme BOUR Coline

***Membre excusé n'ayant pas donné pouvoir*** : Mr MONTHEIL Jean Pierre

***Date de convocation du Conseil Municipal*** : 14 janvier 2022

***Secrétaire de séance*** : Mr BREUX Sylvain

**Délibération 2022/003 en date du 21 janvier 2022**

**Action sociale : adoption de la convention pour la mise en œuvre de l'expérimentation épicerie sociale sur le territoire de la Communauté des Communes**

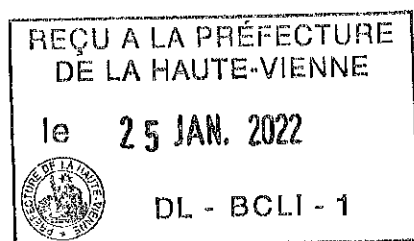
Mme le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'étude pour le transfert de la compétence action sociale, les membres de la communauté des communes ont validé lors du dernier conseil communautaire en date du 9 décembre 2021 une stratégie et un plan d'actions afin de mettre en œuvre le transfert de cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour rappel, actuellement seule la commune d'Eymoutiers est dotée d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui mène diverses interventions au titre de l'action sociale par l'intermédiaire du travailleur social du service. Toutefois, ces interventions ne peuvent être destinées qu'aux habitants d'Eymoutiers, dans la mesure où le service est communal. Le CCAS propose notamment l'accès à une épicerie sociale, qui permet aux personnes qui en sont bénéficiaires de faire l'achat de denrées alimentaires et de produits de 1<sup>ère</sup> nécessité à moindre coût. Les économies faites par ce biais, doivent leur permettre de financer un projet favorisant leur insertion socio professionnelle.

Afin de proposer une égalité d'accès à ce service pour l'ensemble des habitants du territoire, une phase d'expérimentation est proposée sur l'année 2022 sur la base d'une convention entre les communes, la communauté des communes et la commune d'Eymoutiers.

**A l'unanimité le conseil municipal décide :**

- de donner son accord de principe pour la mise en place de cette expérimentation dans l'attente de la transmission de la convention qui sera proposée lors du prochain conseil.



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
En Mairie le 23 janvier 2022  
Le Maire

